



MAIRIE

DE

**MONTCLUS**

30630



**COMPTE RENDU REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 13 JANVIER 2017**

Tél. : 04 66 82 25 73  
Fax : 04 66 82 20 13  
Email : mairie.montclus@wanadoo.fr

La séance est ouverte à 9h35

Présents : Mesdames BOULE Mireille, POUDEROUX Claire et Messieurs TRICHOT Benoit, NOUIS Vincent, CARLES Jean-Claude, DREYFUS François, BRUGUIER Jean-Louis, GREMONT Hervé.

Absente représentée : Madame CHABRIER Sylvette.

Absent : Monsieur REBONDY Daniel.

A été nommé secrétaire : Monsieur GREMONT Hervé.

Monsieur le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour les points suivants :

- Action en justice à mener sur les habitations précaires et camping sauvage sur la zone de la Plaine de Serre.

Ajout accepté à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 05.12.2016 : Compte rendu approuvé à l'unanimité.

SIVU du Massif du Bagnolais : Nouveau nom du syndicat du SIVU du Massif du Bagnolais, il devient le SIVU des Massifs du Gard Rhodanien au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ; adopté à l'unanimité.

Opposition au transfert de compétences en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien : Vote : Opposition au transfert, pour : 7 ; Abstention : 1 ; Contre : 1 ; adopté à la majorité.

ONF, Travaux de maintenance forêt communale 2017 : Propositions de l'ONF concernant :

- La création de périmètre canton de La SAUTE pour un montant de 1 330,00 € HT,
- L'entretien du parcellaire canton du Grand Serre pour un montant de 1 650,00 € HT ;

Accord de principe sous réserve du budget 2017 concernant la création de périmètre au canton de La Saute pour un montant de 1 330,00 € HT ; adopté à l'unanimité.

Convention école privée St Laurent de Barjac : Le montant de la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint Laurent s'élève pour l'année scolaire 2016-2017 à 907,26 € par enfant ; 3 enfants de la commune de Montclus sont inscrits à l'école Saint Laurent à la rentrée scolaire 2016-2017 soit pour un montant de 2 721,78 € (3 x 907,26 €) ; adopté à l'unanimité.

Choix de l'entreprise pour l'achat de bornes, panneaux signalétiques et béton pour les parkings de Montclus : Monsieur le Maire informe le conseil que des devis ont été reçus concernant la création de parkings au village :

- Devis de l'Entreprise CCB à Alès, pour les bornes pour un montant de 2 242,50 € HT
  - Devis de l'Entreprise MALHER Jean à Goudargues, pour les trous pour un montant de 600,00 € HT
  - Devis de l'Entreprise BCGA à St Jean de Maruejols, pour le béton pour un montant de 656,00 € HT
  - Devis de l'Entreprise BFC Marketing à Bagnols sur Cèze, pour la signalétique pour un montant de 440,00 € HT
- Devis adoptés à l'unanimité.

Contrat d'avenir, embauche d'un employé communal : Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de créer un poste d'employé communal suite au départ de l'employé communal en poste. Accord de principe pour le recrutement et mandat au Maire pour mise en œuvre de la procédure ; adopté à l'unanimité.

SIVOM : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la délibération de la commune de MONTCLUS en date du 05 juin 2015 officialisant sa sortie du SIVOM des Cantons de PONT-SAINT-ESPRIT et LUSSAN n'a pas été prise en compte. Un courrier en date du 12 juin 2015 avait pourtant été envoyé à Monsieur le Président du SIVOM afin de convoquer un Conseil Syndical pour délibérer pour le retrait de la commune de MONTCLUS du Syndicat. Un courrier en date du 15 juin 2015 avait également été envoyé aux communes membres les en informant. Monsieur le Maire propose de demander à Monsieur le Préfet la prise en compte de la délibération de la commune de MONTCLUS en date du 05 juin 2015 officialisant le retrait de celle-ci du SIVOM des cantons de PONT-SAINT-ESPRIT et LUSSAN ; adopté à l'unanimité.

Action en justice : A mener contre les habitations précaires et camping sauvage au quartier Plaine de Serre :  
Action en justice à entreprendre dans le cadre de l'assistance juridique ; adoptés à l'unanimité.

Questions diverses :

- Les travaux du Chemin de la Bruguière vont débuter début mars 2017 par l'entreprise LSP.
- ONF, prolongation des coupes d'affouage jusqu'au 31 octobre 2017.
- Rappel : Les chiens errants sont interdits sur la commune.
- Question sur la couleur du mur d'une maison Rue de l'Arceau à Montclus, un courrier a été envoyé à la propriétaire.
- Organisation d'un week-end nettoyage au lavoir de "Cassagne".

Fin de la séance à 11h20.

Le Maire  
B. TRICHOT

The image shows the official seal of the Municipality of Montclus, Gard. The seal is circular with the text "MAIRIE DE MONTCLUS" at the top and "(Gard)" at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure on horseback. To the right of the seal, the name "Le Maire B. TRICHOT" is printed, and a handwritten signature in blue ink is written over it.